

<http://www.crifrance.com/actu-islamophobie/072-Combattons-l-islamophobie>



Combattons l'islamophobie !

- Actu islamophobie -

07 83 04 83 19

coordination@crifrance.com

Date de mise en ligne : mardi 31 mars 2009

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

**La loi du 15 Mars 2004, reconnue par tous
comme étant la loi contre le foulard, vient d'avoir
cinq ans sans que les défenseurs des droits
de l'Homme ni les organisations musulmanes
ne prennent la peine de la dénoncer ou la combattre.**

Au mieux, certaines associations ont organisé une conférence pour en parler, ou pour avoir bonne conscience et ne pas être obligé de manifester comme l'ont fait courageusement certaines femmes musulmanes à Paris ce 15 Mars 2009, et au pire, ne rien faire, ne pas en parler, et faire comme si elle n'existait pas, ce qui fut le cas de la très grande majorité des organisations musulmanes. Cette attitude lâche et dénuée de courage est camouflée par certains qui invitent à ne pas faire de bruit, ou qui prétendent qu'il s'agit d'une cause difficile, laissant ainsi des citoyennes de confession musulmane confrontées à la violence symbolique, aux discriminations systémiques et aux souffrances qu'elles seules peuvent ressentir et qui sont accentuées lorsqu'elles se rendent compte que la « communauté musulmane » les a abandonnées à leur triste sort.

Tout le monde sait, et plus particulièrement les musulmans de ce pays, que cette loi a fait et continue à faire des dégâts considérables, et continuera à en faire si on ne réagit pas efficacement.

Aujourd'hui, ce ne sont plus les enfants et l'école qui sont concernés, comme le prévoit la loi, mais les adultes et tous les espaces de la vie sociale : du domaine de l'emploi, à la formation, en passant par le permis de conduire ou l'abonnement de bus ou la carte d'étudiante et même les loisirs etc ??

Depuis que nous avons créé CRI (Coordination contre le Racisme et l'islamophobie) il ne se passe pas une semaine sans que l'on ne soit sollicité pour aider telle doctorante qui se fait exclure de son université pour port de foulard, ou telle assistante maternelle ou animatrice qu'on exclut de la formation sous prétexte de laïcité, de loi du 15 Mars 2004 ou de règlements intérieurs taillés sur mesure, et ce, malgré leur subordination à la loi, et leur dénonciation par la Halde. Parfois c'est le guichetier

qui fait sa loi et son interprétation de la laïcité (à laquelle trop souvent il ne connaît rien) pour exclure et humilier les musulmanes qui se présentent.

Aujourd'hui nous assistons à une islamophobie combinée à du terrorisme culturel, administratif et politique qui frappe les citoyennes de confession musulmane, obligées de s'auto censurer pour avoir un emploi, une formation ou tout simplement un abonnement quelconque ; ou alors de faire une croix sur leur avenir professionnel et leur émancipation sociale et individuelle lorsqu'elles décident de garder leur foulard.

Nous ne pouvons plus tolérer cette situation d'injustice créée par les pouvoirs publics mais également le silence complice des organisations censées lutter contre toutes les discriminations. C'est pour cela que nous appelons toutes les personnes éprises de JUSTICE ET RESPECT DE L'AUTRE afin qu'elles nous rejoignent dans notre combat pour faire abolir cette loi scélérate et faire légiférer nos politiques sur la question de l'islamophobie, qui doit être pénalement punie comme l'antisémitisme.

Il ne doit exister aucune hiérarchisation des racismes, et nous souhaitons impatiemment que la parole du Président de la République devienne réalité : « le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie, ça ne s'explique pas ça se combat ».

Nous exigeons les moyens de les combattre avec la même intensité, ce qui n'est pas le cas !!!

La Coordination contre le racisme et l'islamophobie